

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JUIL/107	OBJET : TRANSPORT URBAIN « NANGISBUS » - PROLONGATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION
<u>Date du conseil municipal</u> 04/07/2016	
<u>Date de la convocation</u> 27/06/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 27/06/2016	

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 juin 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Etaient absents représentés :

- Jacob NALOUHOUNA excusé représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Karine JARRY excusée représentée par Michel BILLOUT
- Danielle BOUDET excusée représentée par Anne-Marie OLAS
- Pascal D'HOKER excusé représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur Alain VELLER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2011/019 en date du 30 mars 2011 relative à la signature d'une convention entre la commune de Nangis le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.), la Communauté de Communes du Provinois et la société PROCARS pour l'exploitation du service urbain de Nangis « Nangisbus »,

Considérant le Plan des Déplacements urbains d'Ile de France,

Considérant l'article 2 de la convention sus-indiquée fixant au 31 décembre 2016 la date de fin de contrat, sans possibilité de tacite reconduction,

Considérant l'étude lancée par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, au titre de sa compétence études des transports, en vue de reconsidérer l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire intercommunal, laquelle étude permettra d'optimiser le service du « Nangisbus »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Article 1 :

SOLLICITE le Syndicat des Transports d'Ile de France (S.T.I.F.) et la société PROCARS pour une prolongation de la convention de transports jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 :

DEMANDE le maintien des conditions financières initiales du contrat.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le maire à engager les négociations au nom de la commune, notamment pour optimiser le service existant, au regard des dispositions contractuelles.

Article 4 :

DECIDE de mettre fin à sa participation financière au financement de la ligne 51 au 31 décembre 2017, quelles que soient les conclusions de l'étude « Transports » de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Article 5 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant ou le document nécessaire à cette prolongation dans la limite des conditions indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juillet 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-107-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016